VOL. 5 NUMÉRO 2 · SPÉCIAL ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information officiel de la Municipalité de Saint-Placide

Élections municipales 2021

OÙ ET QUAND VOTER?

- Par anticipation : 31 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h: bureau municipal, salle Jean-Paul Carrières : 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide (Québec).
- Le jour du scrutin : 7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h: bureau municipal, salle Jean-Paul Carrières : 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide (Québec).

LES CITOYENS DEVRONT SE PRÉSENTER À L'ENDROIT DE VOTE AVEC DEUX PIÈCES D'IDENTITÉ SUIVANTES :

- Carte d'assurance maladie délivrée sur support plastique par la Régie de l'assurance-maladie du Québec
- Permis de conduite ou permis probatoire sur support plastique de la Société de l'assurance automobile du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes

- **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

(27 octobre 2021: dernier jour pour faire la demande du vote par correspondance auprès du président d'élection)

Aux fins de l'élection du 7 novembre 2021, le règlement du Directeur général des élections pris dans le contexte de la pandémie, octroi la possibilité de voter par correspondance à certaines catégories d'électrices ou électeurs afin de faciliter le déroulement de l'élection municipale. Les catégories d'électrices ou d'électeurs admissibles sont :

1. Les électrices et les électeurs domiciliés dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrits au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou ceux domiciliés dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5) (ci-après, «dans une résidence privée pour aînés ou une installation admissible») ;

2. Les électrices et électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin ;

3. Les électeurs domiciliés incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse ;

4. Les électeurs domiciliés ou non domiciliés dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce qu'ils:
- sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie ;
- présentent des symptômes de COVID-19;
- ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- sont en attente d'un résultat de test de COVID-19 (LERM, art. 173.1).

5. Les électrices et les électeurs dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de santé publique peuvent adresser une demande au président d'élection, M. Mathieu Dessureault, par courriel : dg@saintplacide.ca ou par téléphone : 450-258-2305, poste 222, à partir du 17 octobre jusqu'au 27 octobre 2021.

6. Validité de la demande :
a. La demande des électrices et des électeurs dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique sera valide uniquement pour le scrutin en cours au moment de la demande ;
b. Celle des autres électrices et électeurs visés sera valide pour l'élection du 7 novembre 2021 et les recommencements qui en découlent.

Suite

CARTE ÉLECTORALE DE SAINT-PLACIDE

Le territoire est divisé en six (6) districts électoraux. Chaque électeur pourra voter pour la (le) conseillère (er) de son choix correspondant à son district.

À retenir

- Les résidents de Saint-Placide ayant reçu la lettre d'inscription intitulée "Êtes-vous inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale ?" sont inscrits sur la liste électorale municipale. À moins d'erreurs ou de coquilles, aucune vérification auprès de la municipalité n'est nécessaire si avez reçu la lettre.

- Les citoyens sont invités à consulter le site d'Élections Québec pour connaître le nom des personnes candidates gagnantes le soir du scrutin.
  https://donnees.electionsmunicipales.quebec/resultats.html

- **27 octobre 2021**

Dernier jour pour faire la demande du vote par correspondance auprès du président d'élection.

- **5 novembre 2021, 16 h 30**

Dernier jour pour recevoir les bulletins de vote par correspondance.

Pour pouvoir voter à l'occasion des élections municipales de 2021, il faut remplir cinq conditions :
1- Être inscrit sur la liste électorale ;
2- Avoir au moins 18 ans le jour des élections, le 7 novembre prochain ;

En date du 1er septembre 2021:
3- Avoir la citoyenneté canadienne
4- Ne pas être sous curatelle ni être coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;
5-Être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Avoir son domicile dans la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
- Être propriétaire d'un immeuble dans la municipalité ou y occuper un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois.

Candidats

POSTE DE MAIRE(SSE)

Richard Labonté (Sortant(e) de ce poste)
Daniel Laviolette

DISTRICT 1

Denis Lavigne
Eric Martin

DISTRICT 2

Maurice Girard
Pierre Laperle (Sortant(e) de ce poste)

DISTRICT 3

Nicolas Bouveret
Maxime Franc

DISTRICT 4

Marie-Ève D'Amour (Sortant(e) de ce poste)
Louis Richer

DISTRICT 5

Yvan Guindon
Ghislaine Tessier

DISTRICT 6
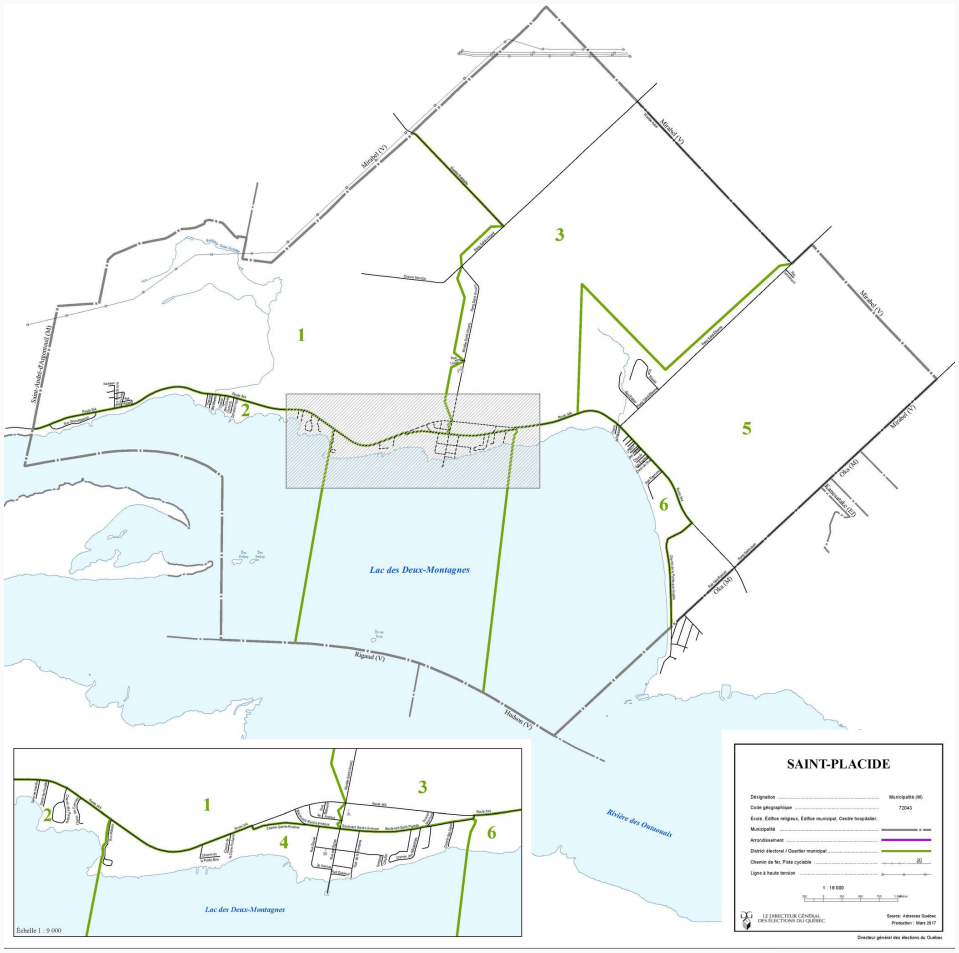
Danielle Bellange
Élu(e) sans opposition